



Questions fréquentes

- **Qu'est-ce que le Service d'accès et de soutien à l'apprentissage (SASA)?**
Ce service est destiné aux personnes étudiantes de l'Université de Moncton ayant besoin de services particuliers ou de mesures d'adaptation découlant d'une incapacité permanente.
- **Qui peut s'inscrire au SASA?**
Une personne étudiante de l'Université de Moncton vivant avec une incapacité permanente confirmée par un professionnel de la santé. Une documentation d'un professionnel de la santé est nécessaire pour s'inscrire et mettre en place des mesures d'adaptation. Cette documentation doit contenir les limitations fonctionnelles de la personne et donner des recommandations en lien avec l'incapacité.
- **Comment je peux m'inscrire au Service?**
Tu peux communiquer avec la conseillère en intégration de ton campus. Ensuite, il faut remplir un formulaire d'inscription à la réception du service aux étudiants ou en ligne. Lorsque nous aurons reçu ce formulaire, une conseillère communiquera avec toi pour prendre rendez-vous et recevoir plus de détails. La documentation d'un professionnel de la santé (médecin, psychologue, audiologiste ou autres) est nécessaire pour ton inscription et peut être envoyée avec ton formulaire de demande d'inscription ou apportée lors de ta première rencontre avec ta conseillère.
- **Est-ce que le Service peut faire une évaluation psychoéducatrice ou médicale?**
Non. La documentation nécessaire doit provenir d'une professionnelle ou d'un professionnel de la santé à l'externe.
- **Est-ce que mon diagnostic sera divulgué?**
Non. Tel que stipulé dans les lignes directrices de la Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick, la nature de l'incapacité d'une personne inscrite au Service d'accès et de soutien à l'apprentissage est strictement confidentielle. L'information divulguée n'inclura aucun diagnostic ni informations médicales spécifiques à moins que tu donnes l'autorisation expresse de le faire. Tu peux, à ta discrétion, choisir de partager de plus amples détails avec le corps professoral.
- **Est-ce que mon professeur a le droit de refuser mes mesures d'adaptation?**
Seulement si la mesure d'adaptation porte atteinte aux objectifs du cours ou du programme d'étude. Si c'est le cas, la professeure ou le professeur doit aviser la personne étudiante et sa conseillère afin d'en discuter. Il est parfois possible de trouver une solution alternative.
- **Est-ce que je peux me faire accommoder en salle de classe?**
Ça dépend!
Si les mesures d'adaptation sont simples et ne nécessitent pas de logiciels spécialisés, il est alors possible pour toi de discuter avec ta professeure ou ton professeur pour explorer la



possibilité de te faire accommoder en salle de classe. La professeure ou le professeur doit toutefois accepter ta demande et être en mesure de t'accommoder. Dans un tel cas, les arrangements doivent se faire entre toi et ta professeure ou ton professeur. Le SASA doit aussi être avisé de cet arrangement.

- **Est-ce que je peux avoir des mesures d'adaptation lors d'un stage?**
Oui. Pour ce faire, tu dois rencontrer ta conseillère pour établir un plan d'accommodement spécifiquement pour ton stage. Certaines mesures d'adaptation peuvent toutefois ne pas être possibles dans certains milieux de stage.
- **Quelle est la procédure pour conserver mes accommodements chaque session?**
Il est important de communiquer avec ta conseillère au début de chaque session afin de déterminer les mesures d'adaptation et les services de soutien nécessaires (ex. : préparation du plan d'accommodement, demande de subvention, etc.).
- **Comment procéder pour faire mes examens avec le SASA?**
Lorsque tu obtiendras une copie par courriel de ton plan d'accommodement de ta conseillère, prière de remplir le formulaire de demande d'examens du SASA qui te sera envoyé.
- **Quelle est la date limite pour remplir mon formulaire?**
Tu dois remplir ton formulaire pour tes examens le plus tôt possible au début de la session et au plus tard 7 jours avant la date prévue d'une évaluation.
- **Dois-je remplir le formulaire pour chaque examen?**
Non, tu as juste besoin de remplir le formulaire une fois par session en y inscrivant tous les cours pour lesquels tu souhaites faire tes évaluations avec le SASA.
- **Comment savoir si j'ai une réservation avec le SASA après avoir rempli mon formulaire?**
Tu recevras un courriel de confirmation pour chacune de tes évaluations avec le SASA. Ceux-ci tiennent lieu de réservation et sont donc très importants. Dès réception, il est essentiel que tu vérifies le contenu du message et que tu t'assures d'avoir tout reçu.
- **Si je n'ai pas reçu mon courriel de confirmation, que dois-je faire?**
Si tu t'aperçois qu'il te manque un courriel de confirmation, communique avec le Service par téléphone au (506) 336-3400 poste #8200 ou par courriel à lisa.albert@umoncton.ca dans les plus brefs délais afin que nous puissions faire une vérification. N'oublie pas d'indiquer ton NI et ton sigle de cours.
- **Si je veux annuler ma réservation avec le SASA, que dois-je faire?**
Tu dois nous aviser par courriel à lisa.albert@umoncton.ca au plus tard 3 jours avant l'examen.



- **Est-ce que je dois apporter mon ordinateur personnel pour faire mon examen?**
Seulement si tu as reçu un courriel avec des directives particulières t'indiquant d'apporter ton ordinateur personnel. Sinon, le service fournira un ordinateur portable.
- **Est-ce que j'ai le droit aux mêmes choses qu'en salle de classe?**
Bien sûr! Tu as droit aux mêmes choses, ainsi qu'à tes mesures d'adaptation.
- **Est-ce que les examens avec le SASA sont en même temps que ceux en classe?**
Oui. Cependant, il est très important de prendre connaissance de tes courriels puisque tu dois suivre l'heure de début et de fin qui y sont indiqués. Il se peut que tu débutes avant ou que tu termines après les examens en salle de classe, cela dépend de tes mesures d'adaptation et de ton horaire de cours.
- **Qu'est-ce qui arrive si j'ai un conflit d'horaire?**
Communique avec nous par courriel à lisa.albert@umoncton.ca ou par téléphone au (506) 336-3400 poste #8200 dès la réception du courriel t'indiquant l'heure et le local dans lequel tu dois te présenter **au moins 2 jours avant l'examen en question**. Cela nous permet de faire une vérification auprès de ta professeure ou ton professeur et ensuite faire les suivis administratifs nécessaires pour ton évaluation.
- **Que se passe-t-il si je ne me présente pas à ma réservation avec le SASA sans avoir annulé?**
À la suite d'une absence non motivée, un avis sera circulé à la professeure ou le professeur du cours et à ta conseillère. Cette dernière communiquera avec toi afin de prendre rendez-vous.
- **Y a-t-il des conséquences en cas de retard à un examen?**
Oui. En cas de retard à ton examen avec le SASA, nous devons communiquer avec ta professeure ou ton professeur pour savoir si nous pouvons te remettre ou non l'examen. De plus, à moins d'une raison valable, ton temps de retard ne sera pas remis à la fin de l'examen. Il est donc important d'arriver à temps.
- **J'ai une question à poser à mon professeur pendant l'examen, je fais quoi?**
 - C'est en rapport avec la compréhension d'une question d'examen et ta professeure ou ton professeur répond aux questions en salle de classe : tu demandes au surveillant pour la ou le rejoindre.
 - C'est en rapport avec la compréhension d'une question d'examen et ta professeure ou ton professeur ne répond pas aux questions en salle de classe : tu ne pourras pas la ou le joindre, mais tu peux laisser une note explicative sur ta copie d'examen
 - Tu soupçonnes une erreur (question manquante, formule erronée, etc.) dans une question d'examen : tu en informes le surveillant d'examen afin qu'il puisse communiquer avec ta professeure ou ton professeur dès que possible.



- **Si j'ai un doute par rapport à mes mesures accordées ou à ce qui est permis en salle de classe lors d'un examen, que dois-je faire?**
Tu en informes le surveillant d'examen dès que possible. Il pourra alors vérifier le tout et communiquer avec nous au besoin.
- **J'ai des questions ou préoccupations concernant mes mesures d'adaptation à qui dois-je parler?**
Communique avec ta conseillère dès que possible.
- **Si j'ai un problème ou une mauvaise expérience durant un examen avec le SASA, je fais quoi?**
Communique avec ta conseillère pour en discuter afin que nous puissions faire un suivi.
- **Quels sont les règlements de la salle d'examen?**
En début de session, tu recevras toujours un courriel comprenant les règlements des examens avec le SASA. À chaque test/examen ou quiz, la copie des règlements sera aussi disponible dans l'enveloppe de la personne qui surveillera l'examen, si tu désires la consulter.